



SOMMAIRE

	<i>Page.</i>
Souhaits de bienvenue à la délégation de la République populaire de Chine	1

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

**Souhaits de bienvenue à la délégation
de la République populaire de Chine**

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, la délégation de la République populaire de Chine occupe pour la première fois un siège à l'Assemblée générale des Nations Unies. En ma qualité de président de l'Assemblée, c'est pour moi un très grand plaisir que de saluer la venue de la délégation de la République populaire de Chine. Cette occasion est historique. La République populaire de Chine commence maintenant sa participation aux travaux de la principale organisation intergouvernementale du monde actuel. Sans aucun doute, cette participation renforcera l'efficacité des Nations Unies.

2. Plusieurs représentants ont exprimé le désir de marquer cette occasion par des discours de bienvenue. Je donne la parole au représentant du Koweït, qui va intervenir au nom des Etats asiatiques.

3. M. BISHARA (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : En tant que président du groupe asiatique pour le mois de novembre, et en ma qualité de représentant permanent du Koweït, c'est pour moi un très grand plaisir que de saluer la venue aux Nations Unies de la délégation de la Chine en tant que seule représentante du grand peuple chinois.

4. Le lundi 25 octobre [1976^{ème} séance], l'Assemblée générale a voté à une très large majorité en faveur du rétablissement des droits légitimes du peuple chinois, après 22 ans d'une obstruction injuste et injustifiable. Cette journée du 25 octobre a été marquée par un événement historique dans les annales des Nations Unies et de la communauté internationale : l'Assemblée générale a enfin décidé de réparer le tort infligé au peuple chinois. Cela s'est fait grâce à la patience, au discernement et à la sagesse manifestés par le Gouvernement de Pékin au cours des deux dernières décennies, et aussi parce qu'un concept nouveau s'est fait jour sur la scène internationale : le concept de la reconnaissance des réalités et de l'acceptation des impératifs dictés par les faits.

5. L'Organisation des Nations Unies, comme le reconnaissent tous les diplomates, était, sans la participation de la Chine, une organisation artificielle. Les questions brûlantes qui se posent au monde, telles que le désarmement, la sécurité internationale, la paix, notamment dans le Sud-Est

asiatique, ne pouvaient être résolues sans le concours actif et constructif de la Chine. Ni les Nations Unies dans leurs efforts pour mettre en oeuvre les buts et les principes de la Charte ni les divers pays du monde, avec leurs régimes et leurs politiques différents, ne pouvaient se permettre de voir la Chine rester absente.

6. En outre, les Nations Unies sont devenues aujourd'hui plus universelles en tant qu'organisation reflétant les politiques des gouvernements et les aspirations des peuples du monde. La recherche de la paix acquiert un nouvel élan; la coopération internationale constructive se trouve renforcée et la tendance vers le rapprochement et la détente a reçu une impulsion nouvelle. Je suis sûr que le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies rendra plus brillant l'avenir de l'humanité et ouvrira une ère nouvelle dans laquelle le dialogue remplacera l'affrontement, le compromis supplantera le fanatisme et l'accommodement se substituera à l'extrémisme.

7. L'un des espoirs non réalisés du président Wilson était de connaître une ère marquée, disait-il, "par des traités ouverts, ouvertement conclus". Nous aspirons tous à une telle possibilité. Nous espérons que la postérité verra cet espoir qui semblait hors d'atteinte du temps du président Wilson enfin réalisé après que la Chine viendra prendre sa place aux Nations Unies pour rechercher, avec les autres peuples, avec vigueur et ingéniosité, des solutions aux problèmes auxquels l'humanité doit faire face.

8. La contribution de la Chine à la civilisation du monde est immense. La Chine est le berceau d'une culture ancienne et moderne qui a inspiré le monde, qui lui a donné la vision de ses idéaux et lui a apporté des richesses diverses. La culture asiatique, dans sa diversité, dans ses valeurs spirituelles et morales, doit beaucoup à l'élan inspiré des Chinois vers les valeurs humaines.

9. Au nom du groupe asiatique et du Gouvernement du Koweït, ma délégation tient à féliciter ce grand pays d'Asie, ainsi que son peuple et tous les dirigeants de la Chine à l'occasion de cet heureux événement. C'est avec intérêt que nous attendons de coopérer avec la délégation de la Chine pour renforcer les idéaux et les nobles objectifs des Nations Unies.

10. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : La parole est au représentant de la Tchécoslovaquie, qui parlera au nom des pays d'Europe orientale.

11. M. KLUSAK (Tchécoslovaquie) [*traduction du russe*] : Au nom des délégations de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire hongroise, de la République populaire mongole, de la République populaire

de Pologne, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de la République socialiste tchécoslovaque, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à la délégation de la République populaire de Chine à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies, où elle va occuper sa place légitime. Je le fais avec un sentiment de satisfaction en constatant que, après 22 ans d'obstruction opiniâtre et regrettable de la part de ceux qui se sont opposés au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU, les droits de ce pays ont enfin été reconnus et sont exercés au sein de l'Organisation. La juste cause a triomphé, ce qui est dans l'intérêt même de l'Organisation, comme nous l'avons toujours souligné. Déplorons seulement qu'il ait fallu si longtemps pour obtenir ce résultat, en dépit des réalités historiques et des dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies.

12. Cela confirme une fois de plus qu'il est inadmissible d'enfreindre la Charte et ses principes. Le respect systématique du principe de l'universalité s'impose de plus en plus, et cela correspond aux intérêts de l'Organisation des Nations Unies et surtout à ceux des peuples qu'elle doit servir. Au cours de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, la majorité écrasante des délégations des Etats Membres ont définitivement décidé, par leur vote du 25 octobre 1971, de rétablir totalement les droits légitimes de l'unique représentant de la Chine, la République populaire de Chine, à l'Organisation des Nations Unies et dans toutes les organisations qui y sont liées et d'en expulser les partisans de Tchang Kai-chek, qui ne représentaient personne. L'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies est un pas décisif vers l'élargissement de la base des activités de l'Organisation.

13. A ce sujet, nous sommes fermement convaincus qu'il sera bientôt possible de résoudre les autres questions non réglées concernant l'application du principe de l'universalité à l'Organisation des Nations Unies.

14. Les représentants des Etats au nom desquels je suis habilité à parler ont adopté dès le début et ont toujours maintenu une attitude ferme et sans compromis au sujet du droit exclusif qu'a la République populaire de Chine d'occuper sa place légitime de Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies. Cette attitude est la conséquence des réalités historiques, c'est-à-dire de la victoire que le peuple chinois a remportée dans sa lutte révolutionnaire en 1949. La marche des événements a entièrement confirmé notre point de vue, lequel correspond à une position de principe que les pays socialistes n'ont cessé de soutenir depuis plus de 22 ans. Elle a aussi confirmé le bien-fondé de notre thèse, à savoir que tous les efforts déployés par les Etats-Unis d'Amérique et leurs partisans pour empêcher ou retarder la participation de la République populaire de Chine aux travaux de l'Organisation des Nations Unies ne faisaient que nuire à l'Organisation et à son efficacité dans le domaine du maintien et du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les débats de la présente session de l'Assemblée générale consacrés à la représentation de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies et l'action menée en vue de l'adoption d'une résolution à ce sujet ont montré clairement que s'il a fallu tant de temps pour rétablir les droits de la République populaire de Chine à l'ONU, c'est à cause des Etats-Unis et de leurs partisans.

15. En souhaitant la bienvenue à la République populaire de Chine à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, nous exprimons l'espoir que sa participation aux travaux de l'ONU et de ses organes accroîtra l'efficacité de l'Organisation, contribuera à résoudre les problèmes liés au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et au désarmement, et permettra d'intensifier la lutte commune des forces progressistes contre l'agression impérialiste et pour l'élimination totale de tous les vestiges du colonialisme et du racisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi que pour le développement et la consolidation de l'amitié et de la coopération entre les peuples.

16. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant des Pays-Bas, qui parlera au nom du groupe des Etats de l'Europe occidentale et d'autres Etats.

17. **M. FACK** (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom des délégations du groupe des Etats de l'Europe occidentale et d'autres Etats, y compris, bien entendu, le mien, j'ai le plaisir de m'associer aux représentants qui m'ont précédé à la tribune pour saluer l'arrivée dans cette salle de la délégation de la République populaire de Chine.

18. Quelles que soient les attitudes et les opinions des différents gouvernements appartenant au groupe des Etats Membres au nom desquels je parle aujourd'hui, ces derniers sont tous d'accord pour penser que l'Assemblée générale a pris une décision historique dans la nuit du 25 octobre 1971 [*1976ème séance*] lorsqu'elle a rétabli la République populaire de Chine dans ses droits à l'Organisation des Nations Unies et ils sont convaincus que l'Organisation mondiale que nous chérissons tous est entrée aujourd'hui dans une ère nouvelle.

19. La République populaire de Chine est, depuis 22 ans, une réalité politique et son gouvernement a guidé effectivement la Chine pendant tout ce temps et ce au vu de tous. L'absence de la République populaire de Chine de notre organisation donnait, comme nous l'a rappelé fréquemment notre secrétaire général, un caractère artificiel aux Nations Unies. Notre organisation est censée être, selon les termes de la Charte, "un centre où s'harmonisent les efforts des nations" et depuis longtemps déjà il est clair qu'aucune organisation mondiale ne peut remplir cette condition essentielle si elle ne compte pas en son sein les délégués d'une grande puissance représentant non seulement des centaines de millions d'êtres humains, mais aussi, et surtout peut-être, une ancienne et vénérable culture exerçant une grande influence dans de nombreuses régions du monde.

20. La présence de nos distingués collègues de la République populaire de Chine dans cette salle permettra sans aucun doute aux Nations Unies de s'attaquer avec plus d'autorité aux graves problèmes internationaux auxquels nous avons à faire face, particulièrement si, de toutes parts, on manifeste les qualités voulues et si les objectifs des Nations Unies continuent à être acceptés en tant que principe directeurs par les gouvernements de tous les Etats Membres représentés ici.

21. Les représentants du groupe des pays de l'Europe occidentale et autres Etats saluent la venue de la délégation de la République populaire de Chine car ils ont le sentiment

que la présence de cette délégation fera des Nations Unies une organisation mondiale plus réaliste. La participation de la République populaire de Chine à la vie et aux activités des Nations Unies constituera un important pas en avant et permettra, selon nous, de faire de notre organisation une instance véritablement universelle où toutes les nations, grandes et petites, pourront travailler librement et en toute égalité pour assurer le bien-être matériel et spirituel de tous les peuples et pour préserver la vie civilisée sur notre planète.

22. Si je puis, en conclusion, ajouter quelques mots au nom de la délégation du Royaume des Pays-Bas, je voudrais dire à nos collègues de la République populaire de Chine que ma délégation sera heureuse de coopérer avec eux et d'échanger des vues sur une large gamme de sujets non seulement au cours de la présente session de l'Assemblée générale, mais également dans les années à venir tant au sein des Nations Unies qu'en dehors. Ma délégation salue chaleureusement la délégation chinoise; elle espère que la participation de nos nouveaux collègues à nos travaux représentera un immense pas en avant dans le domaine de la coopération internationale.

23. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant du Danemark, qui parlera au nom des cinq pays nordiques.

24. **M. ANDERSEN** (Danemark) [*interprétation de l'anglais*]: Au nom des gouvernements des cinq pays nordiques: Finlande, Islande, Norvège, Suède et Danemark, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux représentants de la République populaire de Chine aux Nations Unies.

25. Après avoir eu à délibérer pendant plus de 20 ans sur la question de la participation aux Nations Unies de l'Etat le plus peuplé du monde, l'Organisation mondiale a décidé, à une majorité écrasante, de rétablir les droits légitimes de la République populaire.

26. Ceux d'entre nous qui, toutes ces années, ont toujours appuyé le droit du Gouvernement de la République populaire d'occuper le siège de la Chine aux Nations Unies en tant que seul gouvernement légalement autorisé à représenter ce pays éprouvent aujourd'hui une grande satisfaction et ont le sentiment d'avoir accompli un devoir important. Nous sommes convaincus que la Chine peut apporter une grande contribution aux travaux des Nations Unies dans tous les domaines.

27. Les gouvernements des cinq pays nordiques sont heureux que la Chine puisse maintenant jouer aux Nations Unies le rôle qui lui revient de droit. Nous considérons que ce fait est de la plus haute importance pour l'Organisation elle-même, et notamment pour les efforts accomplis dans le cadre des Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales et favoriser la coopération entre les nations dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Les Gouvernements de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège, de la Suède et du Danemark accueillent avec joie la participation des représentants de la Chine à cette tâche urgente et ardue. Les cinq gouvernements leur souhaitent bonne chance dans leurs entreprises futures au sein des Nations Unies et se réjouissent de pouvoir compter sur leur coopération fructueuse.

28. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): La parole est au représentant du Maroc, qui parlera au nom des Etats arabes.

29. **M. ZENTAR** (Maroc): Depuis la soirée mémorable du lundi 25 octobre, l'Assemblée générale des Nations Unies a vécu dans l'attente apaisée de voir arriver à brève échéance l'honorable délégation qui est parmi nous aujourd'hui afin d'occuper le siège de la République populaire de Chine dont elle a été privée sans raison depuis plus de 20 ans.

30. Cet événement est le résultat significatif des efforts inlassables et de l'action continue et déterminée de tous ceux qui, dans cette assemblée, n'ont jamais cessé de croire que l'universalité de l'Organisation des Nations Unies était une condition nécessaire à son succès et qui ont toujours pensé que l'absence de ce grand pays de la place qui lui revenait de droit était une injustice qui ne pouvait être tolérée plus longtemps sans mettre en péril l'équilibre de notre organisation ni compromettre toute action concertée d'une certaine envergure sur le plan mondial, que cette action concerne la coopération internationale, le développement économique, les échanges commerciaux et humains ou bien, à plus forte raison, la solution des problèmes touchant la neutralisation des hégémonies, le droit des peuples à l'autodétermination, le désarmement général et complet, la paix et la sécurité internationales.

31. La plupart des pays arabes, dont mon pays, le Maroc, ont établi depuis des années avec la République populaire de Chine non seulement des relations diplomatiques, ce qui pourrait n'avoir qu'une signification limitée, mais aussi des relations confiantes dans les domaines de la coopération et des échanges, ce qui constitue souvent le meilleur fondement de l'amitié.

32. Le monde arabe a une cause juste et humaine à défendre. De même, les pays arabes participent avec conviction et détermination, aux côtés des pays du tiers monde dont ils sont partie intégrante, à la lutte générale que ceux-ci mènent pour la liberté, la promotion politique, économique et sociale des peuples opprimés, pour une prospérité mieux partagée dans l'ensemble du monde. Nous menons notre action conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [*résolution 2734 (XXV)*] et aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

33. Dans cette perspective, nous sommes heureux de constater que nous nous retrouvons très souvent en communion de pensée et d'action avec une large majorité de pays de bonne volonté qui sont Membres de cette organisation.

34. La participation aujourd'hui à nos travaux et à notre vaste entreprise de la République populaire de Chine, qui représente le quart de l'humanité, est un enrichissement certain pour notre organisation et une contribution positive à son action en faveur de la paix internationale par la restauration des droits légitimes de tous les peuples, l'élimination des politiques d'agression et de leurs conséquences, et par l'augmentation du bien-être pour toute l'humanité grâce à une coopération économique ouverte, intelligente et équitable.

35. En adressant en cette heureuse circonstance mes félicitations, au nom de mon groupe, au peuple et au Gouvernement de la République populaire de Chine, je voudrais exprimer à la délégation qui les représente ici mes souhaits de bienvenue parmi nous et mes souhaits de succès. Je voudrais aussi mentionner que j'ai noté avec plaisir que parmi les membres de cette délégation figure M. Huang Hua, qui a déjà été pour moi un collègue très distingué et précieux lorsque j'étais ambassadeur au Caire. Je crois savoir qu'il le sera à nouveau ici en tant que représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

36. Je voudrais lui donner ici l'assurance qu'il trouvera auprès de ma délégation et de celles des nombreux pays frères la même considération et la même ouverture d'esprit et de coeur pour l'accomplissement de la mission de paix, de coopération et d'amitié qui est la nôtre en vertu de la Charte des Nations Unies.

37. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant des Etats-Unis, pays hôte.

38. **M. BUSH** (Etats-Unis) [*interprétation de l'anglais*]: Je sais, Monsieur le Président, que je parle en votre nom et en celui de toutes les délégations lorsque je saisis cette occasion pour exprimer l'espoir que U Thant, notre dévoué secrétaire général, soit bientôt de retour parmi nous.

39. Prenant la parole en tant que représentant du pays hôte, je déclare que les Etats-Unis s'associent aux souhaits de bienvenue adressés aux représentants de la République populaire de Chine: M. Chiao, vice-ministre des affaires étrangères, M. Huang et leurs collègues. Leur présence au sein de notre organisation permet à celle-ci de mieux refléter le monde tel qu'il existe, et nous espérons qu'elle contribuera à la capacité des Nations Unies d'harmoniser les actions des Etats. Les questions de principe qui ont divisé l'Assemblée générale, au cours des récentes semaines, ont été profondément ressenties et vigoureusement débattues. Ces divergences ne devraient pas nous faire perdre de vue le fait sur lequel nous sommes presque tous d'accord, les Etats-Unis compris, à savoir que l'heure avait sonné dans l'histoire pour que la République populaire de Chine soit représentée aux Nations Unies.

40. Les Etats-Unis, dont le peuple est en vérité uni au grand peuple chinois par des liens d'une ancienne amitié, sont certains qu'en renouvelant notre foi dans les principes de la Charte nous pouvons progresser vers la paix et la justice dans le monde. Nous ne cesserons de collaborer ici avec tous ceux qui partagent cet espoir et qui souhaitent en faire une réalité.

41. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de l'Albanie.

42. **M. BAHOLLI** (Albanie): Les Nations Unies vivent aujourd'hui une journée exceptionnelle. En ce moment historique, nous fêtons le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU, événement qui jette une nouvelle et puissante lumière sur cette assemblée. En cette joyeuse occasion, la délégation albanaise est heureuse de saluer de tout coeur les représentants du peuple frère chinois et de leur souhaiter la bienvenue et de grands succès dans le travail qu'ils accompliront au sein de cette organisation.

43. Le rétablissement de tous les droits de la République populaire de Chine et la présence de sa délégation parmi nous sont la source d'une grande et légitime joie pour la délégation albanaise, car elle y voit le triomphe définitif d'une cause juste et parce que nos deux peuples frères, nos deux pays, nos deux partis et gouvernements sont liés par une amitié indestructible révolutionnaire, par les idées immortelles du marxisme-léninisme et de l'internationalisme prolétarien, et par les objectifs communs de la révolution et du socialisme, de la paix et de la collaboration internationales. La collaboration entre nos deux délégations ici servira sans nul doute au renforcement ultérieur de cette véritable amitié des peuples.

44. Nous saluons de cette tribune la délégation du glorieux peuple chinois, de la République populaire de Chine, vers laquelle sont dirigés les yeux de tous les peuples progressistes du monde, car elle est le plus puissant défenseur de la cause de la liberté et de l'indépendance des peuples et de leurs droits souverains. La grande Chine populaire a remporté d'immenses victoires dans tous les domaines d'activité de la vie du pays et elle est devenue la citadelle indomptable du socialisme et de la paix, barrière infranchissable aux plans d'hégémonie des impérialistes américains et des sociaux-impérialistes soviétiques.

45. Tout le monde sait que, sous le diktat des Etats-Unis d'Amérique, cette Organisation a commis une grande injustice envers le peuple chinois et la République populaire de Chine en leur déniait pendant 22 années consécutives leur siège légitime usurpé par la clique fantoche de Tchang Kai-chek, rejetée à jamais par le peuple chinois avec la victoire de sa révolution triomphante. Cela est déjà resté dans les annales de cette Organisation comme une tache noire pour les Nations Unies, tandis que la justice et la vérité ont triomphé, mettant en échec le complot américain visant à imposer à l'Organisation la politique des "deux Chines" ou "d'une Chine et une Taiwan". Face à la réalité incontestable, face à la force du peuple chinois et du rôle toujours grandissant de la République populaire de Chine dans l'arène internationale, face aussi à sa juste politique révolutionnaire, la politique hostile et d'isolement poursuivie avec persistance par les Etats-Unis d'Amérique contre la République populaire de Chine a honteusement échoué. Il n'y a pas longtemps, les Etats-Unis d'Amérique n'acceptaient même pas l'inscription à l'ordre du jour de la question du rétablissement des droits de la République populaire de Chine à l'ONU. Mais la justice a triomphé et les Etats-Unis d'Amérique ont été isolés, tandis que les représentants de la République populaire de Chine ont pris aujourd'hui leur place parmi nous dans cette Assemblée. C'est un témoignage de plus que l'ONU ne peut pas se passer de la grande Chine socialiste, et que, sans la participation et la contribution de celle-ci, aucun problème important international ne peut trouver une solution juste et efficace.

46. La République populaire d'Albanie, dès la proclamation de la République populaire de Chine, le 1er octobre 1949, sur la place Tien An Men, a constamment soutenu que, malgré l'obstruction de ses ennemis, la Chine occuperait le siège lui revenant de droit à l'ONU. Nous avons lutté pour cette cause avec d'autres Etats pacifiques dans la ferme conviction d'obtenir la victoire. La majorité de cette assemblée a toujours été de coeur et d'esprit avec le peuple

chinois, avec la République populaire de Chine, avec leur juste cause. Cela a été clairement affirmé par la grande victoire du projet de résolution de l'Albanie et de 22 autres Etats, qui constitue l'expression de la volonté et de la demande persistante de tous les peuples du monde.

47. Dans le télégramme de félicitations que le dirigeant du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha, le Président du Présidium de l'Assemblée populaire de la République populaire d'Albanie, le camarade Haxhi Lleshi, et le Président du Conseil des ministres de la République populaire d'Albanie, le camarade Mehmet Shehu, ont adressé à cette occasion, le 26 octobre 1971, au président Mao Tsé-toung, au Vice-Président de la République populaire de Chine, le camarade Tung Pi-wu, et au Premier Ministre de la République populaire de Chine, le camarade Chou En-lai, il est dit notamment :

“Le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU et l'expulsion de la clique de Tchang Kai-chek sont une nouvelle et importante victoire du peuple chinois et de la République populaire de Chine dans l'arène internationale, une autre affirmation vivante de leur prestige et de leur autorité indiscutables, du rôle et de l'influence profonde de la grande Chine populaire sur le déroulement des événements dans le monde. Il est le résultat de la marche triomphante du peuple chinois de 700 millions d'habitants sur la voie de la révolution et du socialisme, sous la conduite de son parti communiste avec, en tête, le grand marxiste-léniniste Mao Tsé-toung, de la juste politique étrangère de la République populaire de Chine et de sa lutte résolue pour la défense des hauts intérêts souverains des peuples et des Etats épris de liberté et de paix.”

48. Les 23 Etats auteurs du projet de résolution sur le rétablissement des droits de la Chine se sentent aujourd'hui légitimement fiers de voir les représentants du peuple chinois dans cette assemblée, car cet événement est en même temps le couronnement de leurs efforts infatigables, de leur lutte victorieuse menée depuis des années contre les adversaires du rétablissement des droits de la Chine à l'ONU. Nous sommes convaincus que les petits et moyens pays, c'est-à-dire la majorité écrasante de cette assemblée, reçoivent avec une grande joie et amour les représentants du peuple chinois. C'est pourquoi la victoire remportée ici par les Etats Membres épris de paix constitue un important événement non seulement pour le peuple chinois, mais pour nous tous. Elle est un grand succès dans leur lutte pour l'avenir de l'ONU et offre des possibilités pour sauver l'Organisation du déclin ultérieur et pour l'affranchir de l'influence néfaste des deux grandes puissances, pour la remettre sur la voie du redressement et de la régénération, et pour qu'elle réponde aux devoirs qui lui incombent conformément aux dispositions de la Charte.

49. La présence des représentants de la Chine populaire ici, comme cela a été souligné à maintes reprises lors des débats de l'Assemblée générale sur cette question, constitue un grand encouragement pour les Etats Membres épris de paix et une contribution inappréciable à la lutte qu'ils mènent pour la défense de leurs droits, pour la sauvegarde de leur liberté et de leur indépendance contre la politique d'hégémonie des deux grandes puissances impérialistes, et pour la paix et la sécurité internationales.

50. En conclusion, nous exprimons une fois encore à la délégation chinoise et, par son entremise, au peuple, au parti et au Gouvernement de la République populaire de Chine nos plus chaleureuses salutations révolutionnaires et les vœux les plus cordiaux du peuple albanais, de son parti du travail et du Gouvernement de la République populaire d'Albanie pour cette grande victoire, en leur souhaitant des succès toujours plus grands dans tous les domaines de l'édification socialiste du pays, et dans le renforcement ultérieur de l'autorité et du prestige international de la République populaire de Chine, pour la paix et la coopération internationales.

51. M. KOSCIUSKO-MORIZET (France) : Voici donc que l'injuste et l'absurde ont pris fin et que la Chine est là, parmi nous, au siège qui lui appartenait. Nous saluons, comme il se doit, ce très grand pays et ce très grand peuple. Nous le saluons dans sa civilisation, dans son histoire, dans son courage, sa dignité et dans l'immense effort qu'il accomplit.

52. Dans les souhaits de bienvenue que la France est heureuse d'adresser à la République populaire de Chine, l'amitié a sa part, mais aussi l'espérance. L'amitié, parce que depuis que le général de Gaulle a pris la décision que lui dictait sa vision lucide des réalités du monde, nos relations, fondées sur des affinités très anciennes et un égal souci d'indépendance et de sécurité, nous ont permis de mieux nous comprendre et de mieux nous entendre. L'espérance, parce que les divers dialogues noués déjà par tant de nations vont dans notre organisation s'élargir et s'intensifier.

53. Le dialogue signifie d'abord une stricte non-ingérence dans les affaires d'autrui, c'est-à-dire le renoncement à la conversion par la conquête ou l'intervention. Chaque pays apporte ici l'affirmation de ses différences, c'est-à-dire l'originalité de ses conceptions et de sa culture, ce qui est un enrichissement pour la communauté internationale dès l'instant que cette diversité se double d'une volonté non moindre de coexistence et de coopération et qu'aux affrontements et oppositions qui divisent le monde se substitue la conscience d'une solidarité de toutes les nations à la mesure des défis des temps modernes.

54. Nous pensons qu'en multipliant les rapports entre les peuples nous servons la cause des hommes, c'est-à-dire la cause du progrès et de la paix. La présence de la République populaire de Chine ne comble pas seulement un très grand vide. Elle ouvre la voie à un nouvel élan de notre organisation. Elle doit être bénéfique pour les Nations Unies comme pour la Chine elle-même. Nos débats sur des problèmes aussi vitaux pour l'avenir de l'humanité que la paix, le désarmement, l'atome, le développement vont prendre la dimension universelle qui convient à leur solution.

55. Il y a là pour les Nations Unies, pour chacun de nos pays, individuellement et collectivement, une nouvelle et très grande chance. Nous sommes convaincus que la délégation chinoise nous aidera à la saisir et, avec nous, travaillera à construire un monde plus pacifique, plus juste et plus prospère.

56. M. DIAZ CASANUEVA (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Je me permets d'annoncer que le président du

groupe de l'Amérique latine prendra la parole, mais que la délégation du Chili a tenu également à faire une déclaration.

57. Le peuple et le Gouvernement du Chili saluent avec émotion et joie la délégation de la République populaire de Chine qui, après tant d'années d'ostracisme, de persécution et d'injustice, voit aujourd'hui s'accomplir une réparation historique, qui rétablit pleinement ses droits d'exercer aux Nations Unies les fonctions qui reviennent au seul et authentique représentant du peuple chinois.

58. Nous saluons, dans cette occasion pleine de promesses pour le destin de notre organisation et de la communauté internationale, une victoire de tous les peuples du monde, une victoire qui signifie la déroute du capitalisme mondial, de l'impérialisme et de la réaction.

59. La République populaire de Chine est parvenue à notre organisation à la suite d'un long et fatigant chemin, après la rupture de l'isolement économique et politique où l'avaient cantonnée des forces mondiales hostiles très semblables à celles qui, à une autre époque, avaient envahi la Chine pour la démembrer, pour la réduire en esclavage, pour l'ensanglanter. Pour lui rétablir ses droits, il a fallu entre autres facteurs fondamentaux que joue la volonté de nombreuses nations, socialistes ou non, qui étaient convaincues que l'on était arrivé à un moment crucial de l'histoire et que sans la participation de la Chine il était impossible de résoudre des problèmes aussi importants que le désarmement, la décolonisation et le fossé croissant entre les nations pauvres et les nations riches.

60. Les Chinois arrivent aux Nations Unies, comme s'ils venaient de la Lune ou de Mars, comme s'ils étaient des êtres mythologiques, et les gens veulent savoir comment ils s'habillent, ce qu'ils mangent, ce à quoi ils pensent, ce à quoi ils rêvent. En réalité, ce sont des êtres humains comme nous, qui viennent du fond de l'histoire mais qui déjà vivent dans l'avenir.

61. Evoquons un moment la mémoire du coolie chinois des livres d'images de notre enfance, la chair humaine à meilleur compte, la plus torturée du monde, très semblable, hélas, à des millions et millions de prolétaires qui vivent aujourd'hui dans le monde sous-développé, victimes de l'abjection, de l'exploitation et de la misère. Les coolies n'existent plus en Chine, pas plus que les mandarins et les étrangers tout-puissants et exploiters. Aujourd'hui a surgi un peuple d'hommes libres, dignes, solidaires, animés d'une foi et d'une dynamique révolutionnaires.

62. En souhaitant la bienvenue aux représentants d'un quart de l'humanité, nous nous réjouissons de ce que les Nations Unies aient enfin atteint un degré d'universalité qui, sans aucun doute, accroîtra leur autorité et leur efficacité. Nous sommes certains que maintenant, avec la coopération de la Chine, cette universalité ira en s'élargissant et que de nouvelles nations entreront à notre organisation. Nous espérons que les peuples martyrisés et soumis au joug de l'Afrique du Sud et du Portugal deviendront sous peu des nations libres et nous rejoindront ici, où nous les attendons avec impatience, émus de leurs souffrances.

63. Le peuple et le Gouvernement du Chili, pays qui a entrepris sa marche vers le socialisme en adoptant sa voie

propre, saluent, dans la délégation de la République populaire de Chine, une grande révolution socialiste de l'histoire. Ils saluent un immense et puissant pays socialiste qui a sa place aux côtés de l'Union soviétique, autre géant du socialisme, l'un des piliers du progrès de l'humanité. La Chine, se dégageant du retard, de la destruction, de la faim, des inondations et des épidémies, a réussi en peu d'années à réaliser des progrès extraordinaires dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie, de l'éducation et de la santé publique, des sciences spatiale et nucléaire, comme elle a également su perfectionner la morale collective et individuelle. Ces mêmes hommes qui ont su lancer le pont de Nankin, réalisant une oeuvre technique sans précédent, ont su mettre fin à la corruption, à l'addiction à la drogue, à la dégénération, à la dissipation et ont su s'imposer un style de vie sain et austère.

64. Le grand poète chilien Pablo Neruda, qui vient d'obtenir le prix Nobel, s'est rendu dans sa jeunesse dans une fumerie d'opium d'une ville chinoise, avant le triomphe de la révolution, et a écrit :

Aquí después de heridos,
después de ser no seres
sino pies,
después de no ser hombres
sino brutos de carga,
después de andar y andar
y sudar y sudar
y sudar sangre
aquí estaban ahora
solitarios, tendidos
bajo la corola del letargo.

65. Nous saluons le chef de la nouvelle Chine, Mao Tsé-toung, le guerrier révolutionnaire de la Longue Marche, le penseur, le poète, l'inspirateur et le guide permanent de son peuple, celui qui transforme la connaissance en expérience subjective et en attitude révolutionnaire permanente. Je citerai quelques-uns des vers qu'il a écrits au sujet de la Longue Marche :

[L'orateur poursuit en anglais.]

Seeing under the sky only white
No green of cypress
The troops march in the snow
Peaks tower above them
The wind unfurls the red flags
As they climb over the mountain pass
Where are they going?
To the Kam river where wind sweeps up snow
The order of yesterday
To a lakh of workers and peasants
Was to take Chi-an.

[L'orateur reprend en espagnol.]

66. Nous savons que la République populaire de Chine vient se joindre à nos travaux inspirée par les principes de la coexistence pacifique entre pays à systèmes sociaux différents, du respect mutuel, de la non-ingérence dans les affaires internes des Etats, de la non-agression, de l'égalité et des avantages réciproques; nous savons qu'elle est mue par l'esprit de Bandoung; nous savons qu'elle n'aspire pas aux prérogatives d'une superpuissance nucléaire, encore qu'elle ait à assumer les obligations qui lui incombent en tant que l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Nous sommes sûrs que la Chine apportera une

puissante contribution à la sécurité internationale, à une paix effective et qu'elle aidera les peuples sous-développés d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine à faire triompher leurs revendications pressantes.

67. Le Chili, pays non aligné, salue la République populaire de Chine. Nous sommes contre les blocs militaires et politiques, contre les sphères d'influence, contre le "satellisme". Nous croyons que les relations internationales ne doivent pas être établies en fonction des intérêts de certaines grandes puissances, mais bien au bénéfice de la communauté mondiale tout entière. Nous croyons que tout pays non aligné a pour devoir de contribuer à la diminution des tensions internationales et d'encourager l'amitié et la coopération entre toutes les nations, quel que soit son régime.

68. Pour ces raisons, jamais le Chili n'apportera son concours pour approfondir les différences entre les deux grandes nations socialistes du monde : l'Union soviétique et la République populaire de Chine. Au contraire, nous serons toujours prêts à faciliter la coopération entre ces deux pays, sachant que leur éloignement est une tragédie pour les pays sous-développés, alors que leurs relations harmonieuses et leur coopération représenteraient un apport décisif pour la cause de la paix, du progrès et du renforcement des Nations Unies. Nous savons que seul l'impérialisme profite de leurs différends.

69. Pour Mao Tsé-toung, l'impérialisme a un double caractère : c'est à la fois un tigre en acier et un tigre en papier. Le Chili, au même titre que d'autres pays petits et dépendants, lutte pour assurer la plénitude de sa souveraineté, pour que lui soient restituées ses richesses naturelles et pour l'autodétermination; mais il se trouve en présence d'un puissant tigre en acier qui l'intimide et le subjugue. Maintenant que les Nations Unies vont croître et se fortifier, nous sommes persuadés que l'impérialisme sera mis en déroute et qu'à l'exploitation des peuples succéderont le respect mutuel et la coopération internationale.

70. En souhaitant la bienvenue à la République populaire de Chine, nous tenons, en toute franchise, à faire ressortir la grande responsabilité qu'assume ce pays devant l'histoire, ainsi que notre propre responsabilité maintenant que la Chine est parmi nous. Les Nations Unies se revalorisent, acquièrent une dimension nouvelle; des perspectives merveilleuses s'ouvrent à elles pour qu'elles deviennent véritablement le centre des décisions en matière de politique mondiale et le garant de la liberté, de la justice et du progrès des peuples.

71. M. TERENCE (Burundi) : J'ai le privilège de parler au nom de la majorité des pays africains, qui ont eu la bienveillante amitié de me confier cette tâche, avec l'approbation du président du groupe africain.

72. Intervenant devant l'Assemblée générale le 13 octobre dernier, j'ai été amené à prédire que "l'avènement de la République populaire de Chine à cet aréopage présagerait un nouvel équilibre mondial" [1965ème séance, par. 50].

73. Le 22 octobre dernier, trois jours avant la date que je qualifiais de fatidique et qui s'est révélée telle, je m'exprimais dans les termes suivants :

"Nous voilà donc à la veille d'un nouvel équilibre mondial qui sera d'autant plus bénéfique que les dirigeants de la République populaire de Chine nous édifient par leurs vertus politiques qui, en heureux contraste avec leur gigantisme évident dans tous les domaines, répugnent à la mégalomanie pour s'adonner à la magnanimité." [1975ème séance, par. 85.]

74. Nous célébrons aujourd'hui un événement qui, pour certains, n'était hier qu'un rêve. La solennité de la réinstallation à l'ONU des dignes représentants de la République populaire de Chine nous apparaît comme l'aurore de ce nouvel équilibre mondial. Rien ne peut mieux que l'apparat de cette cérémonie confirmer la part prépondérante que j'attribuais encore à cette institution dans le domaine de la paix et de la sécurité, lorsque, le 3 novembre, à la 1817ème séance de la Première Commission, je déclarais :

"Il n'est pas jusqu'à ces malheureux pays, coupés en deux ou en trois par l'affrontement des interventions extérieures, qui ne sentent que l'arbitre salutaire, l'Organisation des Nations Unies, peut être pour eux une chance d'unité et de paix, chance sur laquelle ils sont en droit de miser.

"Or, la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies — non seulement pour elle-même, certes, mais aussi pour tous les pays — que sera-t-elle donc sinon, transposée au temps où nous vivons, d'exprimer pour toujours la vocation et le génie de l'espèce humaine."

75. Voilà qu'après 22 ans bien révolus le génie d'une Chine qui instaure un nouveau *modus vivendi* politique, social, économique, culturel — bref, humain — provoque des réactions en tous sens. Il suscite, pêle-mêle, de la surprise et de l'irritation chez les uns, de l'admiration et de la satisfaction chez les autres, qui s'expriment par des flots d'articles et de déclarations. S'il fut un temps, avant 1949, où divers milieux ne traitaient guère de la Chine, sauf pour lui témoigner quelque commisération, ils sont à présent forcés de s'occuper d'elle sans désespérer. Désormais, ce qu'elle dit et ce qu'elle fait, notamment par la voix et par le truchement de ses prestigieux leaders, la situation qu'elle occupe, les intentions qu'on lui prête, entraînent de multiples appréciations, tantôt amères et ironiques, tantôt confiantes et élogieuses, mais, en tout état de cause, jamais indifférentes. Pour l'opinion mondiale, le pays est devenu soudain un des acteurs principaux d'une pièce où l'on risquait de ne plus voir en lui qu'un figurant. Quant aux Etats étrangers, qu'ils soient du camp allié ou du bloc adversaire, ou du tiers monde, ils assistent à l'avènement d'un monde embarqué dans une ère politique où la Chine, renouant la chaîne des temps, tient désormais et fermement en ses mains son destin, et le mieux est, suivant le cas, soit de s'en accommoder, soit d'en tirer parti.

76. Du dedans comme du dehors, les gouvernements étrangers ne tarderont pas à voir en place et à l'oeuvre à Pékin un pouvoir solide, homogène et sûr de lui-même.

77. Dès l'aube de la République instaurée le 28 novembre 1966, le Gouvernement burundais, dans l'affermissement de sa souveraineté à l'échelon national comme sur l'échiquier international, a cherché à inaugurer un nouvel épisode dans

ses relations avec le Gouvernement et le peuple de la République populaire de Chine. Bujumbura et Pékin oeuvrent en commun, grâce à leurs relations récemment ravivées, pour cimenter les liens qu'avait tenté de briser une monarchie plongée dans l'inertie, ce qui devait la précipiter vers son extinction finale et amener les forces vives de la nation à lui asséner un coup de grâce.

78. En ce moment solennel où la Chine reconquiert, au sein de cette institution, son visage et son envergure, les délégations africaines, et particulièrement la délégation burundaise, forment d'ardents vœux de bienvenue aux distingués représentants de la Chine. Leurs qualités professionnelles, leur expérience consommée ainsi que leur doigté dans le maniement des affaires internationales sont autant d'atouts et de critères qui présagent leur succès et qui les classent, sans nul contredit, dans l'élite des diplomates et des hommes d'Etat de leur glorieux pays.

79. Les délégations africaines, que j'ai le privilège de représenter, se réjouissent de pouvoir dorénavant coopérer étroitement avec les représentants de la République populaire de Chine à la sauvegarde de la paix dans le cadre de l'Assemblée générale comme dans celui du Conseil de sécurité.

80. La participation de la délégation légitime de la Chine à la conduite des affaires mondiales, le rapprochement en cours entre Pékin et Washington, les négociations quotidiennes qui seront engagées dans cette arène formeront, à coup sûr, la trame et l'illustration d'un redressement général de notre organisation.

81. Il est vrai que l'Organisation des Nations Unies avait, malgré elle, introduit dans sa politique les principes du pauvre Gribouille, qui se jetait à la mer de crainte d'avoir à se mouiller. Même les dieux et les fées se trompent, selon un proverbe chinois. Grâce à la somme de sagacité, de clairvoyance et de lucidité de ses 131 Etats, notre organisation a réussi à s'élever au niveau des exigences de la paix et de la coopération internationales. Un phénomène marquant s'est produit, qui n'est qu'une mise en accord des Nations Unies avec cette puissante et irrésistible marée qui emporte les peuples vers la coopération et l'interdépendance. La résolution du Président des Etats-Unis d'engager des pourparlers avec le Gouvernement de Pékin a constitué une étape indéniablement importante vers le dénouement historique du 25 octobre dernier.

82. En outre, la décision prise par Washington de se rallier à tous les Etats qui tenaient pour indispensable la présence de la Chine en ce forum est, fort à propos, conforme aux intérêts et aux soucis de l'univers tout entier en profonde mutation.

83. Certes, cette nouvelle ère a été partout acclamée comme le symbole d'une rupture avec un passé périmé. Les ovations et l'enthousiasme dont la Chine est présentement l'objet revêtent, pour tout homme soucieux de l'avenir de l'Organisation des Nations Unies, une signification tout autre que celle attachée au proverbe espagnol "*Cántaro nuevo hace buen agua*" (tout nouveau tout beau).

84. Cet enthousiasme généralisé est fondé sur la pleine capacité de la Chine à aider l'ONU à mieux répondre du

destin de l'univers, et, en devenant un centre d'attraction, ce pays a assumé du même coup un surcroît de responsabilités : celles qui lui sont dévolues aux termes de l'engagement qu'il a pris lorsque, en 1945, par la main de l'un de ses illustres dirigeants, S. E. Tung Pi-wu, vice-président de la République populaire de Chine, il est devenu signataire de la Charte des Nations Unies.

85. Ma délégation éprouve de bien vifs regrets de l'absence d'un des plus grands artisans de ce chapitre nouveau dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, S. E. U Thant, à l'égard de qui nous réitérons nos sentiments de profonde admiration pour ses vues et sa vocation universalistes, vertus cardinales pour un homme chargé de fonctions aussi complexes qu'écrasantes. Sa présence aurait, nul n'en doute, incontestablement rehaussé le cachet de cette solennité. Nous lui renouvelons des souhaits particulièrement ardents pour un rétablissement aussi complet qu'immédiat et un retour rapide parmi nous.

86. Puisse notre organisation, grâce à la nouvelle dynamique qu'augure ce nouveau phénomène aux dimensions planétaires, se dépenser avec une ferveur accrue pour assurer la primauté de la paix. Mais cette paix n'aura un caractère authentique et ne sera universelle que dans la mesure où elle embrassera tous les domaines de la vie humaine, à savoir l'absence de guerre, le développement économique du tiers monde, la décolonisation totale de l'Afrique, l'éradication de l'*apartheid* et du racisme, et la coopération en fait.

87. Voilà les cinq axiomes sur lesquels s'édifient une vraie paix et une vraie sécurité, auxquelles la colossale République populaire de Chine est venue fort heureusement et fort à propos contribuer par ses compétences et par ses gigantesques ressources dans tous les domaines.

88. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. José Luis Molina, du Costa Rica, qui parlera au nom des Etats latino-américains.

89. **M. MOLINA** (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom des pays membres du groupe latino-américain qui s'expriment aujourd'hui par ma voix, je tiens à dire que nous sommes tous convaincus que la participation de la République populaire de Chine aux travaux et aux activités de notre organisation contribuera à la solution des graves problèmes auxquels les Nations Unies et la communauté internationale tout entière doivent faire face.

90. Dans les grandes tâches qui nous attendent en matière de désarmement, de développement, de décolonisation, de progrès et de défense universelle des droits de l'homme, la participation de la République populaire de Chine, dont les représentants se trouvent aujourd'hui parmi nous pour la première fois, apportera sans nul doute une contribution significative et nous aidera à atteindre notre objectif fondamental qui est d'établir une paix juste et durable dans le monde.

91. **M. MWAANGA** (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est en vérité avec un sentiment de fierté et d'obligation que je monte ce matin à cette tribune. L'entrée officielle de la délégation de la République populaire de Chine est un événement politique et historique de la plus

haute importance. Le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies marque la fin d'une ère souvent caractérisée par le drame, l'incertitude, les pressions et les frictions. Il met également un terme aux politiques périmées du passé et marque le début d'une ère nouvelle de réalisme et d'espérance.

92. C'est vraiment avec un sentiment d'intense satisfaction que je salue chaleureusement, au nom du Gouvernement et du peuple de la Zambie, la délégation de la République populaire de Chine conduite par son vice-ministre des affaires étrangères, M. Chiao Kuan-hua, et par l'ambassadeur Huang Hua. Nous voudrions assurer la délégation chinoise que nous serons toujours prêts à coopérer avec elle dans notre recherche commune de solutions aux problèmes auxquels les Nations Unies se heurtent depuis tant d'années.

93. La Chine n'est pas seulement une superpuissance; elle est aussi la nation la plus importante et la plus peuplée du tiers monde. Nous sommes certains qu'elle jouera un rôle indispensable, à la fois positif et constructif, dans les travaux des Nations Unies. Nous ne saurions méconnaître un fait inéluctable : dès ce jour, les Nations Unies sont une organisation nouvelle qui jamais plus ne redeviendra ce qu'elle était hier. L'équilibre des forces, en particulier au Conseil de sécurité, s'est modifié de façon si sensible qu'il ne sera plus jamais le même.

94. Depuis la décision historique par laquelle l'Assemblée générale, au soir du 25 octobre, a rétabli la République populaire de Chine dans ses droits légitimes aux Nations Unies, un certain nombre d'articles partiels inspirés de vues unilatérales ont paru dans de nombreux journaux américains. Ces articles déformaient délibérément la vérité dans le but de faire naître des doutes sérieux non seulement quant aux motifs qui avaient inspiré ceux qui ont lutté si durement pour le rétablissement des droits de la Chine aux Nations Unies, mais également en ce qui concerne notre conduite une fois le résultat du vote annoncé.

95. Je suis autorisé à déclarer, en termes non équivoques, que nous n'avons de compte à rendre à aucun autre gouvernement que le Gouvernement de la République de Zambie. Nul n'a le droit de nous dire à quel moment nous devons ou non nous réjouir. Nul n'a le droit de nous indiquer quand nous devons sourire et quand nous ne le devons pas, car c'est une décision qui nous appartient exclusivement. Les communiqués de presse américains concernant notre conduite étaient remplis d'insinuations, de mensonges flagrants, de demi-vérités. Cependant, je suis heureux de noter que les correspondants étrangers des agences de presse et des journaux, à quelques évidentes exceptions près, ont présenté au monde un compte rendu plus équilibré des événements du 25 octobre.

96. Nous nous sommes réjouis alors et nous éprouvons aujourd'hui la même joie car, après 22 ans, une injustice sans précédent commise à l'égard d'un grand peuple et d'un grand pays, la République populaire de Chine, a été enfin réparée. Ma délégation n'éprouve pas une joie maligne devant l'infortune ou la défaite d'autres personnes. Nous n'avons jamais considéré cette décision historique en termes de vainqueurs et de vaincus, mais nous l'avons plutôt envisagée comme la victoire du réalisme, la victoire des Nations Unies et des peuples du monde entier.

97. Une fois encore, je souhaite cordialement la bienvenue à la délégation de la République populaire de Chine, pays qui entretient avec le mien les meilleures relations, celles-ci étant fondées sur la coopération pratique et le respect mutuel. Nous prions la délégation de la République populaire de Chine de transmettre au Parti, au peuple et au Gouvernement de la Chine nos respects et le souhait que nous formons de les voir conduire la révolution chinoise vers de nouveaux succès. Nous sommes convaincus que la participation de la Chine aux travaux de notre Organisation renforcera les Nations Unies au lieu de les affaiblir comme l'ont prédit certains prophètes de malheur.

98. M. ALARCON (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation éprouve une joie profonde à participer à cette séance de l'Assemblée générale au cours de laquelle nous accueillons la délégation de la République populaire de Chine qui prend part pour la première fois à nos travaux. Bien que, depuis 22 ans, ils aient véritablement été les seuls représentants légitimes d'un Etat Membre fondateur de notre organisation, ils se sont vus privés de la possibilité d'exercer leurs droits pendant cette longue période d'histoire.

99. C'est un motif de particulière satisfaction pour la délégation cubaine que de saluer ce pays au nom du premier pays d'Amérique latine qui ait reconnu, et cela depuis plus de 11 ans, le Gouvernement de la République populaire de Chine comme seul gouvernement légitime de ce pays. Depuis lors, ma délégation a en outre constamment lutté avec la plus grande énergie au sein de cette assemblée pour que soient restitués à ce peuple et à ce gouvernement leurs droits inaliénables de Membre de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, 22 ans après la grande révolution chinoise de 1949, la délégation de la République populaire de Chine vient, pour la première fois, prendre part aux travaux des Nations Unies. Cet événement revêt une importance historique que nul ne saurait nier.

100. Le peuple chinois, après une lutte longue et héroïque, est parvenu à renverser le régime réactionnaire imposé et appuyé par l'impérialisme étranger et a instauré, en octobre 1949, le pouvoir populaire. Ce fait a marqué la fin d'une époque au cours de laquelle le peuple chinois avait été victime de l'exploitation étrangère, avait vécu sous le joug d'une oligarchie féodale tributaire de l'impérialisme étranger, soumis à la misère et au retard qu'entraîne inévitablement une telle situation. Depuis 1949, le peuple chinois a parcouru un long chemin pour se dégager des conditions de misère et de retard que lui avait léguées l'ère de l'impérialisme.

101. Cependant, pendant près d'un quart de siècle, on a fait méconnaître cette réalité indéniable à notre organisation et, pendant 22 ans, on a prétendu précisément maintenir ici, au siège appartenant de droit à la République populaire de Chine, un groupe de renégats qui représentaient ce passé d'exploitation et de soumission à l'étranger. On a voulu ainsi méconnaître la décision historique du peuple chinois qui, par d'immenses efforts et de grands sacrifices, était parvenu à liquider à jamais ce régime réactionnaire. C'est pour cette raison que ma délégation a toujours proclamé du haut de cette tribune que la question dont nous discutons revêtait une très grande importance non seulement pour le peuple chinois que notre assemblée

avait le devoir de rétablir dans ses droits légitimes, mais pour tous les peuples du monde; en effet, ce qui était en discussion au cours de ces 22 années, c'était effectivement le droit des peuples à faire la révolution, à se débarrasser des régimes sociaux injustes qui leur avaient été imposés de l'étranger et à s'engager dans la voie du progrès et de la justice.

102. La présence parmi nous de la délégation de la République populaire de Chine marque la fin d'une époque de discrimination, de harcèlement et d'agression à l'égard du peuple chinois et de son gouvernement populaire, attitude imposée à notre assemblée par l'impérialisme nord-américain. L'unique raison, le seul motif qui a empêché pendant 22 ans le peuple chinois d'être représenté dans cette salle, en dépit des droits inaliénables qui étaient les siens en tant que Membre fondateur de notre organisation, a été la politique obstinée du Gouvernement des Etats-Unis, qui était contre le peuple chinois et son gouvernement populaire.

103. La grande victoire que représente la décision prise cette année par l'Assemblée générale de rétablir la République populaire de Chine dans ses droits à l'ONU constitue non seulement un grand triomphe pour le peuple chinois, mais également une victoire de la plus haute importance pour le mouvement révolutionnaire et pour tous les peuples du monde. Cet événement démontre que l'impérialisme nord-américain n'est plus en mesure d'imposer au monde sa volonté, qu'il est possible de le mettre en déroute et de faire prévaloir la justice et le droit au sein de notre organisation.

104. Ma délégation salue la présence des représentants de l'héroïque peuple chinois et les assure qu'ils peuvent compter sur sa coopération dans les travaux futurs de cette assemblée.

105. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Haute-Volta qui va intervenir au nom du groupe africain.

106. **M. ROUAMBA** (Haute-Volta): Le hasard de l'ordre alphabétique anglais et, dois-je aussi l'ajouter, la confiance de mes collègues africains me valent l'honneur et le privilège de monter à cette tribune, en ma qualité de président pour le mois de novembre du groupe africain, pour souhaiter la bienvenue à la délégation de la République populaire de Chine.

107. Qu'il me soit permis, ce faisant, d'émettre le souhait qu'ensemble et dans le respect mutuel de nos options fondamentales nous puissions travailler davantage pour un monde de progrès, de justice et de paix.

108. Puisse la participation de la République populaire de Chine à la vie et aux activités de notre organisation constituer un apport de valeur à la solution des grands problèmes du monde d'aujourd'hui, solution dont le tiers monde ne pourra que tirer bénéfice.

109. **M. EL HASSEN** (Mauritanie): Accueillir aujourd'hui, à l'Organisation des Nations Unies, les représentants de la République populaire de Chine est pour la délégation mauritanienne une occasion de joie et de fierté profondes, une satisfaction, une joie à l'image de l'excellence des

relations qui unissent nos deux peuples, et qui est d'autant plus vivement ressentie que notre coopération avec ce grand pays s'est parfaitement intégrée au mouvement de promotion qui anime la République islamique de Mauritanie. Une joie aussi à la mesure des visions communes que les Chinois et les Mauritaniens ont des exigences de leur vie nationale et internationale; en effet, les liens amicaux que nous avons avec la Chine, les échanges que nous entretenons avec le grand peuple chinois et ses dirigeants nous autorisent à affirmer que nous avons les mêmes engagements, les mêmes exigences pour les idéaux qu'exprime la Charte de notre organisation, particulièrement pour les idéaux de justice et de liberté et pour le respect de la souveraineté et de l'indépendance des peuples. Une joie, enfin, à la dimension de l'événement historique que vit aujourd'hui l'Assemblée générale et que la Mauritanie a appelé du haut de cette tribune avec tant de raison et de force.

110. Cet événement, que nous saluons avec une grande et réelle satisfaction, revêt, aux yeux de mon pays, plus d'une signification. En effet, le rétablissement de la Chine dans ses droits légitimes à l'ONU constitue un tournant hautement positif dans l'histoire de cette organisation, de même qu'il représente le triomphe d'une juste cause, celle de tous les peuples épris de paix et d'égalité. Il prouve aussi que l'Assemblée générale a voulu tourner une page sombre de son histoire pour être désormais un instrument véritable de rapprochement et de compréhension mutuelle. Cela autorise tous les espoirs quant à la réalisation des nobles idéaux que s'assigne l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire un monde de paix, de justice et de concorde.

111. C'est pourquoi nous formulons le vœu que les graves problèmes qui restent encore inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale trouvent à leur tour des solutions heureuses, conformes aux aspirations des peuples et à leur préoccupation de liberté et de dignité.

112. Quant à notre fierté, elle va tout naturellement à un pays qui a su, en deux décennies, devenir une grande puissance, résolument engagée dans la voie du progrès économique, social et culturel. Lorsqu'on sait dans quelles conditions est née la République populaire de Chine, lorsqu'on connaît l'âpreté de ces conditions et le poids de leur diversité, on mesure à leur juste valeur le chemin parcouru et l'immensité des tâches accomplies. Que la Chine puisse donc montrer aujourd'hui cet exemple unique de réussite dans tous les domaines, cela n'étonnera que ceux qui connaissent mal la foi et la ténacité du peuple chinois ainsi que l'infinie sagesse de ses dirigeants.

113. Toutes ces qualités mises au service des Nations Unies auront, nous en sommes convaincus, un effet fécond et salutaire sur le système et l'efficacité de cette organisation. Pour toutes ces raisons, je voudrais exprimer ici, au nom de mon pays, à la délégation de la République populaire de Chine nos souhaits de bienvenue et de succès encore plus éclatants. Qu'elle soit assurée de notre coopération, coopération qu'elle peut légitimement attendre d'une délégation amie.

114. **M. Mahmud ALI** (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*]: En cette occasion où les représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine ont vu rétablir leurs droits légitimes aux Nations Unies, je leur souhaite la

bienvenue la plus chaleureuse au nom de la délégation du Pakistan.

115. Les relations de mon pays avec la République populaire de Chine sont pour nous une source à la fois d'orgueil et de force, car elles se fondent sur ce qui peut seul donner réalité à la paix internationale : le respect mutuel malgré les différences de nos systèmes sociaux et politiques, l'absence d'hypocrisie et de chauvinisme, et une compréhension sincère de nos problèmes et préoccupations réciproques. Nous croyons qu'elles sont un modèle des relations qui devraient exister entre deux pays de dimensions inégales. Puisqu'elle n'est dirigée contre aucun pays tiers, l'amitié entre nos deux peuples transcende toutes les divergences internes qui peuvent exister au Pakistan.

116. Il est tout à fait naturel qu'au moment où la délégation de la République populaire de Chine prend possession de son siège, nos pensées se tournent vers la première Conférence historique des pays d'Afrique et d'Asie tenue à Bandoung en avril 1955, où les représentants de la République populaire de Chine, sous la direction du premier ministre Chou En-lai, dissipèrent complètement tous les mythes relatifs à la Chine qu'une propagande hostile avait entretenus avec soin. Inspirés par l'exemple de fructueuse coopération internationale donné par la Chine en 1955 et impressionnés par la persévérance dans les principes dont elle a fait preuve depuis lors, nous n'avons cessé d'être convaincus qu'aux Nations Unies la recherche d'une paix fondée sur la justice demeurerait un vain effort sans l'assistance et l'aide active de la Chine.

117. Quatre objectifs n'ont pas encore été atteints aux Nations Unies. Ils sont liés les uns aux autres et s'ils ne peuvent être atteints, la paix réelle reste à du domaine des chimères. Ces objectifs sont, tout d'abord, la fin de la course aux armements; en deuxième lieu, la possibilité pour les Nations Unies d'obtenir un règlement équitable des différends internationaux; en troisième lieu, la fin du colonialisme sous toutes ses formes; en quatrième lieu, la fin de l'exploitation, délibérée ou non, ouverte ou voilée, des pays en voie de développement.

118. Quelqu'un peut-il mettre en doute le fait que la paix restera précaire et reposera sur des sables mouvants tant que les nations seront engagées dans une course aux armements totalement inutile, qui ne peut que décevoir l'espoir des hommes en un avenir meilleur? Qui peut nier que les Nations Unies resteront très loin de ce que la Charte a envisagé tant qu'elles seront incapables de régler les différends internationaux? Et peut-on douter que, malgré l'aide apportée par les pays plus riches — aide dont ils sont reconnaissants —, les pays pauvres n'ont pas encore été entièrement capables de réaliser leur indépendance économique et de déterminer leur avenir comme ils l'entendent?

119. Nous nous sentons encouragés par l'espoir que l'arrivée de la délégation chinoise donnera une impulsion nouvelle aux efforts visant à réaliser ces objectifs. Je tiens à déclarer que nous applaudissons la déclaration des dirigeants chinois selon laquelle la Chine s'efforcera de traduire dans la réalité le principe de l'égalité souveraine des nations. La renonciation à la politique de puissance et le sentiment authentique du fardeau supporté par les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine inspirent manifestement

cette déclaration qui ne peut donc qu'être une source d'inspiration pour nous tous.

120. M. ECOBESCU (Roumanie) : Il m'est particulièrement agréable d'exprimer, au nom de la délégation roumaine, nos sentiments de profonde satisfaction à l'occasion de la participation de la délégation de la République populaire de Chine aux travaux de la présente session de l'Assemblée générale et de lui adresser notre chaleureux salut de bienvenue et nos félicitations les plus sincères.

121. Le rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies est l'expression du rôle important que joue dans le monde d'aujourd'hui ce grand Etat socialiste, la reconnaissance de sa contribution à la promotion de la cause de la paix et de l'entente internationales, la reconnaissance de l'appui que cet Etat accorde constamment à la lutte que mènent les peuples pour la liberté et le progrès économique et social.

122. Le soutien massif dont a bénéficié la proposition de rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, reflété également dans le vote de l'Assemblée générale, constitue une nouvelle preuve des tendances réalistes qui se manifestent dans la politique internationale actuelle, un témoignage de la volonté de contribuer à ce qu'un esprit novateur marque les relations entre Etats.

123. La décision de l'Assemblée générale de rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine s'inscrit, sans aucun doute, comme un événement d'une portée particulière pour la vie internationale tout entière, pour la cause de la paix et du progrès dans le monde, ainsi que pour l'activité future de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

124. Le vote émis par l'Assemblée générale le 25 octobre dernier constitue un acte de profonde justice qui a mis fin à l'une des plus flagrantes anomalies maintenues depuis plus de deux décennies dans la vie internationale, et a solennellement affirmé qu'il n'existe dans le monde qu'une seule Chine et que le Gouvernement de la République populaire de Chine est l'unique représentant légitime du peuple chinois.

125. Le rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes à l'ONU s'intègre dans le processus normal de la détente et de la coexistence pacifique entre les peuples; il est une nouvelle preuve du rejet de la politique anachronique tendant à isoler la Chine populaire, à empêcher un Etat ou un groupe d'Etats de prendre part, sur un pied d'égalité, à la vie de la communauté internationale.

126. Il est ainsi reconnu que l'on ne saurait de nos jours apporter aux grands problèmes de l'époque contemporaine des solutions durables et conformes aux aspirations des peuples sans la participation, à égalité de droits, de la Chine populaire et de tous les Etats, qu'ils soient grands, moyens ou petits.

127. Le Président du Conseil d'Etat de la République socialiste de Roumanie, Nicolae Ceaușescu, a souligné récemment :

“La Roumanie, tout comme d’autres pays socialistes, s’est constamment prononcée pour qu’il soit mis un terme à la politique visant à isoler la Chine populaire afin que celle-ci participe tant aux activités des Nations Unies qu’à l’activité internationale tout entière. A notre avis, c’est l’évidence même qu’un peuple de plus de 800 millions d’hommes, qui a pris son sort entre ses propres mains et qui édifie un ordre social nouveau, ne peut pas être isolé ni tenu à l’écart des problèmes internationaux... Aussi estimons-nous que la normalisation des relations entre la République populaire de Chine et un nombre toujours croissant de pays ainsi que la réoccupation par la République populaire de Chine du siège qui lui revient de droit, et notamment au Conseil de sécurité, exerceront une influence positive sur la vie internationale et contribueront au renforcement des forces progressistes et anti-impérialistes du monde entier.”

128. La délégation roumaine a la profonde conviction que la présence de la République populaire de Chine à l’Organisation des Nations Unies constituera une contribution essentielle à la consolidation de l’Organisation des Nations Unies et à l’accroissement du rôle de notre organisation dans la promotion des principes qui doivent régir les relations entre Etats, à savoir : indépendance et souveraineté nationales, parfaite égalité de droits, non-ingérence dans les affaires intérieures d’autrui, avantages mutuels, non-recours à la menace ou à l’emploi de la force; elle est persuadée que cette présence mènera à l’adoption de mesures efficaces pour atteindre les nobles buts inscrits dans la Charte.

129. En ce moment solennel qui marque le début d’une nouvelle étape dans la vie de notre organisation, nous souhaitons de tout coeur à la République populaire de Chine plein succès dans l’activité qu’elle déploiera à l’Organisation des Nations Unies et dans les autres organisations internationales.

130. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l’anglais*] : Ma délégation tient à souhaiter sincèrement la bienvenue aux représentants de la République populaire de Chine qui prennent aujourd’hui la place occupée illégalement et indignement, pendant si longtemps, par des individus prétendant parler au nom du grand peuple chinois.

131. Ceux d’entre nous qui ont eu la chance, comme moi, d’avoir vécu en Chine et de connaître un peu le peuple chinois ont de bonnes raisons d’admirer sa culture ancienne et toujours conservée, sa lutte héroïque pour assurer sa propre dignité et son indépendance ainsi que l’appui sans faille qu’il apporte partout dans le monde à la lutte pour la libération. Nous respectons également ce peuple pour les progrès remarquables qu’il a réalisés et qu’il continue de réaliser dans le domaine scientifique et technologique, sous la direction éclairée de son chef, le président Mao Tsé-toung.

132. En tant qu’ancien ambassadeur de mon pays en République populaire de Chine, j’ai eu l’occasion de voir de près combien le peuple chinois non seulement se consacre au développement de son propre pays, mais aussi et surtout combien il apporte son soutien à toutes les justes causes. Bien que mon séjour à Pékin ait été malheureusement très

bref, je garderai toujours le souvenir de l’hospitalité, de l’amabilité et du respect dont nous avons été l’objet. J’ai été impressionné par la modestie et l’humilité manifestées par une nation aussi puissante. Les marques de respect qui nous ont été prodiguées, ainsi qu’à de nombreux autres collègues africains ayant des missions à Pékin, ont été innombrables. Peut-être pourrais-je ajouter qu’à aucun moment l’on ne nous a fait sentir que nous représentions des petits pays. A la lumière des événements de ces 15 derniers jours, je suis certain que bon nombre de mes collègues conviendront avec moi qu’un tel respect scrupuleux de l’égalité entre les nations, grandes et petites, est le juste sentiment qui doit régir les relations entre Etats souverains.

133. C’est donc pour ma délégation un motif de profonde satisfaction et de grand plaisir que de voir parmi nous les représentants authentiques de la grande nation chinoise. Nous saluons leur venue, certains que leur participation aux travaux de notre organisation permettra de justifier la confiance que l’humanité place en l’Organisation des Nations Unies. Nous considérons que leur présence constitue un événement historique non seulement pour les Nations Unies, mais aussi pour tout ce qui touche aux relations internationales, car ils apporteront ici non seulement la grande sagesse et l’expérience d’une très ancienne civilisation, mais aussi, ce qui est encore plus important, le dynamisme et la foi d’un grand peuple révolutionnaire riche en ressources et en talents.

134. Nous saluons les représentants d’un peuple qui a résisté à l’épreuve du temps, d’un peuple qui a mené une lutte victorieuse pour renverser la féodalité et l’impérialisme et éliminer de son pays toutes les formes d’humiliation et de dégradation car, il ne faudrait pas oublier que c’est, par exemple, à Changai, à Canton et en d’autres lieux de la Chine que l’impérialisme sous toutes ses formes avait créé un paradis sur la souffrance des masses chinoises. Nous sommes donc particulièrement heureux de voir la République populaire de Chine reprendre sa place légitime aux Nations Unies, car nous sommes certains que ce pays saura y défendre le droit de tous les peuples à l’indépendance et à l’autodétermination et apportera son aide à la lutte contre toutes les formes d’oppression et d’injustice.

135. Nous tenons à dire au vice-ministre Chiao Kuan-hua, à l’ambassadeur Huang Hua et à tous les membres de la délégation chinoise combien nous nous réjouissons de leur venue et combien nous serons heureux de travailler à leurs côtés afin de défendre les buts et les principes de notre organisation pour un monde meilleur, plus juste et plus pacifique.

136. Je ne saurais exprimer plus éloquemment la satisfaction et l’espoir du peuple et du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie à la suite de la décision historique de l’Assemblée générale de rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine qu’en donnant lecture de la déclaration officielle faite par mon gouvernement le mardi 26 octobre, dont je tire cet extrait :

“Le peuple tanzanien, ses partis politiques TANU et AFRO-SHIRAZI et surtout son gouvernement ont lieu de se réjouir car ils ont toujours entretenu avec le peuple chinois des liens d’amitié militante et ont toujours été d’accord avec lui sur toutes les questions essentielles.

“En félicitant très chaleureusement le fraternel peuple chinois de cette grande victoire, le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie et son peuple tout entier sont certains que la coopération qui a toujours caractérisé les relations entre les deux pays et les deux peuples se manifesteront également aux Nations Unies. Ensemble nous continuerons de travailler pour la paix et la justice, comme nous l'avons fait dans le passé. Ensemble nous travaillerons pour que le jour arrive où tous les peuples opprimés du monde se seront libérés du joug du colonialisme et de l'impérialisme et auront pris place aux Nations Unies, afin d'assurer aux générations futures de meilleures chances de paix et de sécurité internationales et de prospérité pour l'humanité tout entière.”

137. Avant de conclure cette brève déclaration, je voudrais parler succinctement d'une question qui est liée aux félicitations que nous-mêmes et ceux qui nous ont précédés à cette tribune ont présentées aux véritables représentants de la Chine.

138. Le mercredi 3 novembre 1971, mon ami et collègue le représentant permanent du Chili, M. Díaz Casanueva, a lancé un important appel qui s'adressait particulièrement à l'opinion publique des Etats-Unis. Il a dit notamment :

“Par suite d'une propagande que ma délégation estime complètement erronée et pernicieuse, les applaudissements de certaines délégations qui ont retenti cette nuit-là” — le lundi 25 octobre — “ont fait l'objet de fausses interprétations. Certaines revues ont même publié des photographies de certaines parties prises lors de cette nuit mémorable et sur lesquelles on pouvait voir les délégués applaudir, sourire, agiter les mains pour exprimer leur joie à l'annonce du résultat du vote.” [1978ème séance, par. 57.]

139. Ma délégation fait totalement siennes ces remarques de notre collègue chilien. Mon collègue et frère le représentant de la Zambie a également parlé de cette question dans la déclaration qu'il a faite tout à l'heure. Nous déplorons vivement les renseignements erronés publiés par certains journaux. Egalement regrettables sont certains commentaires malheureux faits en dehors de cette assemblée touchant le prétendu comportement de certains délégués. Bien entendu, vous ne pensez pas, Monsieur le Président, que nous allons intervenir dans une discussion mesquine, indigne de cette auguste assemblée, sur le point de savoir si une délégation a dansé ou non au moment de l'annonce historique des résultats du vote sur la résolution que mon pays, avec 22 autres Etats, a eu le privilège de parrainer touchant la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine.

140. Ceux qui étaient présents et qui avaient la possibilité de voir savent que les comptes rendus de presse relatant que des délégués avaient dansé à l'Assemblée ou ailleurs sont une interprétation délibérément fautive de ce qui s'est passé réellement. Nous connaissons bien les motifs de la campagne de calomnie et de fausse indignation qui a suivi la diffusion de ces nouvelles erronées. De nombreuses personnes ont qualifié cette interprétation fautive et cette tentative pour détourner l'attention du problème véritable d'effort regrettable en vue de trouver des boucs émissaires commodes et d'enflammer les passions dans certains secteurs de l'opinion publique de ce pays. Surpris et peut-être

troublé par l'effondrement des manoeuvres qui étaient destinées à semer la confusion, le monde a, par la suite, été témoin de tentatives méprisables destinées à faire endosser la responsabilité de l'échec par certains petits Etats indépendants, Membres des Nations Unies.

141. Les allégations et les comptes rendus exagérés concernant les danses auxquelles se seraient livrés certains représentants devraient donc être traités avec le mépris qu'ils méritent.

142. Mais supposons un instant qu'un ou deux ou 60 représentants aient voulu témoigner spontanément leur satisfaction de la manière de leur choix. L'occasion n'en valait-elle pas la peine ? Il est d'ailleurs intéressant et important de rappeler que les applaudissements et les “acclamations” n'ont pas été en cette soirée historique le seul fait des partisans de notre résolution. A toutes les étapes de nos délibérations, on a pu constater des manifestations passionnées de la part des tenants ou des opposants de telle ou telle position. Mais, quoi qu'il en soit, je tiens à dire très clairement que ma délégation, quant à elle, ne reconnaît à personne le droit de nous donner des leçons d'étiquette ou de prétendues “bonnes manières”.

143. Mais si nous rejetons comme fausses et délibérément erronées les nouvelles qui ont été diffusées pour détourner notre attention du problème véritable, nous ne permettrons à personne d'amoindrir la grande victoire remportée en cette nuit historique du lundi 25 octobre. Nous n'avons absolument pas à nous excuser de notre satisfaction car cette victoire nous l'attendions depuis longtemps, c'est une victoire pour les Nations Unies dont le prestige et l'efficacité s'étaient trouvés diminués en raison de l'absence imposée à l'un de leurs Membres fondateurs; c'est une victoire pour les peuples du monde, dont un quart de la population a été injustement et arbitrairement empêché de participer à la recherche de solutions pacifiques aux problèmes auxquels l'humanité doit faire face; c'est surtout une victoire du bon sens, une victoire du réalisme sur la chimère, de la raison sur l'erreur. C'est ce que nous avons fêté et c'est ce que nous fêtons encore.

144. En conclusion, ma délégation pense que cette occasion est bien choisie pour réfléchir de façon constructive et agir utilement. Renouvelons l'engagement de réaliser les nobles idéaux que nous nous sommes engagés à respecter. Abordons sous un angle nouveau tous les problèmes qui depuis si longtemps se sont révélés difficiles à résoudre pour notre organisation. Une fois encore, prenons l'engagement d'oeuvrer avec une détermination accrue en faveur des milliards de travailleurs de notre globe qui attendent des Nations Unies qu'elles leur assurent une existence plus heureuse et comblée. Mais, avant tout, reconnaissons que notre organisation est constituée de nations souveraines.

145. Il serait inconcevable, en effet, que notre organisation réponde aux espoirs de la communauté mondiale s'il n'existait pas parmi nous et entre nous le plein respect des principes fondamentaux énoncés dans notre Charte, de l'égalité souveraine de tous les Membres des Nations Unies. Nous avons donc la très grande joie de souhaiter une bienvenue chaleureuse à la délégation de la République populaire de Chine car nous savons par notre propre expérience combien le gouvernement et le peuple de cette grande nation respectent scrupuleusement ce principe.

146. M. VINCI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation souhaite se joindre aux voeux de bienvenue que vous-même, Monsieur le Président, et les orateurs qui m'ont précédé avez adressés aux représentants de la République populaire de Chine.

147. Je crois que je ne pourrais mieux exprimer mes sentiments qu'en répétant ce que le Ministre italien des affaires étrangères, M. Aldo Moro, a déclaré il y a trois jours devant la Commission des affaires étrangères de la Chambre des députés italienne :

“L'événement le plus important de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a été l'admission de la République populaire de Chine, qui permet d'espérer beaucoup de la participation de cet immense pays à la vie de la communauté internationale. Dans mon intervention du 6 octobre 1971, lors du débat général, j'ai rappelé que le Gouvernement italien, au nom du principe de l'universalité des Nations Unies, a formé le souhait que le Gouvernement de Pékin, qui représente légitimement le peuple chinois, puisse occuper son siège à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Maintenant que la reconnaissance de la République populaire de Chine en tant que représentant légitime de la Chine a été confirmée par les Nations Unies, le Gouvernement italien exprime sa satisfaction et sa confiance de voir la Chine participer pleinement aux activités de l'Organisation des Nations Unies et à la vie internationale, participation qui contribuera à la création d'un ordre pacifique en Asie et dans le monde, à la sécurité internationale et à un dialogue plus fécond entre les peuples.”

148. Je voudrais maintenant ajouter quelques remarques, de caractère plutôt historique, qui ne sont venues à l'esprit à la veille de cet événement si important dans l'histoire de notre organisation mondiale.

149. Par suite d'une circonstance heureuse, l'entrée officielle des représentants de la République populaire de Chine aux Nations Unies coïncide presque jour pour jour avec un autre événement tout aussi marquant qui eut lieu il y a 700 ans et qui eut une grande répercussion dans l'histoire de la Chine et de l'Italie. En fait, en l'an 1271, également en novembre, Marco Polo, voyageur et marchand dont le nom allait devenir célèbre dans le monde entier, faisait voile de Venise pour entreprendre un voyage historique dont le résultat principal fut d'ouvrir au monde occidental la fascinante civilisation chinoise. Par cette entreprise, Marco Polo souhaitait partager les valeurs culturelles, artistiques et spirituelles d'un peuple de tradition ancienne. Il se rendit en Chine en ami et admirateur. Peut-on s'étonner, dans ces conditions, qu'après avoir accompli avec succès d'importantes missions politiques dont il avait été chargé par l'empereur de Chine, il fut nommé gouverneur de Yangtcheou et honoré par les Chinois comme l'un de leurs sages ?

150. Du côté italien, l'impression faite et l'intérêt soulevé par le récit enchanteur du voyage de Marco Polo incitèrent les navigateurs, les missionnaires et les voyageurs à suivre ses traces et, par la suite, entraînèrent la création, dans ma ville natale, Naples, d'un institut dont le but unique était d'accueillir les hôtes estimés et honorés venant d'Extrême-Orient, et de leur permettre de se familiariser plus facile-

ment avec la religion, l'histoire, l'art et les institutions des pays occidentaux.

151. La sagesse et la fécondité des échanges de personnes et d'idées témoignent de l'importance que revêtent en tout temps les relations humaines fondées sur l'estime mutuelle et le respect profond de la diversité des traditions; elles témoignent aussi de la nécessité d'établir des contacts plus étroits et une coopération plus étroite entre les Etats, quels que soient leurs systèmes politiques, économiques et sociaux, quels que soient leur superficie, leur puissance et leur niveau de développement.

152. Les échanges de personnes, d'idées et de marchandises entre la Chine et l'Italie se sont accrus au cours des dernières années. En ce moment même, d'importantes personnalités italiennes visitent la Chine et des spécialistes chinois découvrent les grands centres industriels de mon pays. Très récemment, un nouveau pas vers une coopération plus étroite a été franchi, par la visite en Italie du Ministre du commerce extérieur de la République populaire de Chine, M. Pai Hsiang-kuo, et par la signature d'un accord commercial de trois ans, le premier de ce genre à être signé entre la Chine et un Etat membre de la Communauté économique européenne.

153. Le 25 octobre au soir, lorsque l'Assemblée générale a pris une décision historique attendue depuis longtemps, ma délégation, en votant pour l'admission de la République populaire de Chine aux Nations Unies, poursuivait certains objectifs communs parmi lesquels je citerai les suivants : améliorer la compréhension et la coopération entre les nations, détruire la notion de politique de puissance, conception qui remonte à l'âge de pierre, et infuser une vie nouvelle à notre organisation. De nombreuses délégations, dont celle de mon pays, ont exprimé presque aussitôt le voeu qu'une délégation de la République populaire de Chine se rende à New York le plus tôt possible pour prendre une part active aux travaux de la présente session de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de la réponse positive qui nous a été adressée.

154. Selon un proverbe chinois ancien, les âmes élevées veulent, les âmes faibles ne font que souhaiter. Pour notre part, nous voulons fermement renforcer le rôle et l'efficacité des Nations Unies et nous espérons sincèrement que les gouvernements de tous les Etats Membres sont animés de la même volonté.

155. Dans cet esprit et à cette fin, nous serons heureux de coopérer avec les représentants de la République populaire de Chine dans cette assemblée, au Conseil de sécurité et dans tous les autres organes des Nations Unies.

156. M. AKWEI (Ghana) [*interprétation de l'anglais*] : Le lundi 25 octobre, l'Assemblée générale a pris une décision véritablement historique. L'Assemblée générale a décidé de rétablir dans tous ses droits légitimes la République populaire de Chine, gouvernement d'un Etat qui a été l'un des Membres fondateurs de notre organisation. Par cette décision, non seulement les Nations Unies ont enfin réparé une grossière anomalie qui les a affaiblies pendant si longtemps, mais l'Organisation a enfin compris les réalités de l'heure en reconnaissant un fait politique inéluctable : l'existence de la République populaire de Chine, car,

comme l'a dit si souvent notre délégation, aucun grand problème ne peut être résolu dans le monde d'aujourd'hui sans la participation de la République populaire de Chine, Etat dont la population représente un quart de l'humanité.

157. La Chine a une civilisation ancienne et respectée. Elle est un des auteurs des principes de coexistence adoptés en avril 1955 lors de la Conférence historique des pays d'Afrique et d'Asie à Bandoung et elle est, à présent, le champion de la cause de l'autodétermination et de l'indépendance.

158. Nous sommes convaincus que la participation de la République populaire de Chine aux travaux de l'Organisation des Nations Unies permettra de résoudre avec davantage de réalisme et de facilité les nombreux problèmes épineux auxquels notre organisation fait face.

159. La délégation du Ghana est heureuse d'avoir participé au processus qui aboutit aujourd'hui à l'arrivée parmi nous de la délégation de la République populaire de Chine dont nous nous félicitons. M'étant moi-même rendu en Chine, je n'ai que la plus grande admiration pour l'intelligence et les qualités du grand peuple chinois.

160. Une nouvelle ère s'ouvre aujourd'hui et la présence de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies peut contribuer à faire de cette ère nouvelle une ère de paix, de justice et de progrès. Au nom de ma délégation, je tiens tout particulièrement à saluer ici le vice-ministre Chiao ainsi que l'ambassadeur Huang Hua. M. Huang Hua a représenté son pays au Ghana au début des années 60. Il y a laissé le souvenir d'un diplomate capable et aimable.

161. Nous sommes certains que la délégation de la République populaire de Chine saura apporter aux Nations Unies les qualités de conciliation, de compromis et de vision universelle, qui seules permettront à notre organisation de répondre aux espoirs de l'humanité.

162. M. ZAKARIA (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : J'aimerais saisir cette occasion pour me joindre à d'autres délégations et souhaiter une chaleureuse bienvenue à la délégation de la République populaire de Chine. En m'acquittant de cette tâche agréable, j'ai l'honneur aussi de parler au nom des délégations de l'Indonésie, des Philippines, de Singapour et de la Thaïlande avec lesquelles mon pays, la Malaisie, maintient des liens étroits de coopération économique et socio-culturelle, dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

163. L'accession de la République populaire de Chine aux Nations Unies est un événement historique d'une portée immense pour notre organisation. Avec la participation de la République populaire de Chine, grande puissance asiatique qui représente un quart de la population du globe, nous voyons s'ouvrir des voies nouvelles offrant plus de chances de résoudre dans les différents organes des Nations Unies les nombreux problèmes qui se posent à la communauté internationale. Nous pensons aussi que les Nations Unies seront mieux à même de devenir réellement un centre où pourront s'harmoniser les efforts des nations visant à réaliser et atteindre les buts et principes de la Charte que tous les Etats Membres se sont engagés à promouvoir. Ainsi,

la participation de la République populaire de Chine aux Nations Unies renforcera de façon positive la vitalité et l'efficacité de notre organisation.

164. En saluant sa délégation, nous exprimons la conviction que la République populaire de Chine contribuera pleinement aux efforts déployés par les Nations Unies pour résoudre de façon équitable et rapide les nombreux problèmes d'importance vitale auxquels elles doivent faire face dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, du développement économique et social et de la promotion des libertés fondamentales et des droits de l'homme conformément à la Charte.

165. Nous espérons vivement que la République populaire de Chine jouera un rôle important aux Nations Unies et dans le monde en vue de l'établissement d'un ordre international caractérisé par la justice, la paix et la prospérité.

166. M. KHATRI (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : Le président du groupe asiatique a déjà parlé au nom de tous les pays du groupe asiatique. Si je prends la parole maintenant pour "saluer le retour aux Nations Unies" de la délégation de la République populaire de Chine, ce n'est pas, je peux en assurer l'ambassadeur du Koweït, pour lui manquer de respect ni manquer de respect au groupe asiatique.

167. Au nom de la délégation du Népal, je saisis cette occasion pour tendre la main à la délégation chinoise en signe de bienvenue. Cette occasion est particulièrement mémorable. Au cours de ma carrière aux Nations Unies et, en fait, dans toute l'existence de l'Organisation, je ne me souviens d'aucune autre occasion qui nous ait donné autant de raisons de nous réjouir et de nous féliciter. Un Membre fondateur de l'Organisation et un membre permanent du Conseil de sécurité est enfin revenu aux Nations Unies après 22 longues années d'absence.

168. La grave carence institutionnelle dont a souffert l'Organisation des Nations Unies au cours de cette période est maintenant compensée grâce à la sage décision prise par l'Assemblée générale le 25 octobre. Cette décision a apporté une nouvelle vigueur et insufflé une vie nouvelle à notre organisation. Nous sommes sortis d'un monde mythique pour entrer dans une ère nouvelle, une ère de réalisme. Une condition essentielle, qui faisait défaut auparavant, est maintenant remplie et les Nations Unies pourront devenir un instrument réel et efficace au service de la paix et la sécurité dans le monde. Nous avons fait un pas de géant vers l'universalité de notre organisation. Après une longue période d'atrophie de fait, les Nations Unies sont aujourd'hui beaucoup mieux placées sur le plan politique et structurel pour jouer le rôle que leur a assigné la Charte, c'est-à-dire réaliser la paix.

169. Dans sa première déclaration publique, à son arrivée au Siège des Nations Unies, le chef de la délégation de la République populaire de Chine, Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Chiao Kuan-hua, a dit que sa délégation,

"fidèle à la politique suivie par le Gouvernement chinois, . . . oeuvrera aux Nations Unies de concert avec les représentants de tous les pays épris de paix et soucieux de

justice pour défendre la paix internationale et promouvoir le progrès de l'humanité".

La délégation du Népal se félicite sincèrement de cette déclaration et promet son plein appui et sa coopération à la délégation de la Chine dans la défense de cette noble cause.

170. Le Népal est un très proche voisin de la République populaire de Chine. Les relations entre les deux pays sont cordiales, traditionnelles et amicales et sont fondées sur les cinq principes de la coexistence. Je suis convaincu que l'amitié traditionnelle et la cordialité qui caractérisent les relations entre nos deux pays se refléteront également dans les relations qu'entretiendront aux Nations Unies la délégation chinoise et la délégation népalaise.

171. Une fois de plus, qu'il me soit permis de dire à la délégation chinoise: "Bienvenue à l'occasion de votre retour aux Nations Unies".

172. M. WALDHEIM (Autriche) [*interprétation de l'anglais*]: C'est avec un très grand plaisir et une vive satisfaction que j'associe ma délégation aux nombreux souhaits de bienvenue qui ont été adressés aux représentants de la République populaire de Chine, qui, pour la première fois aujourd'hui, occupent leurs sièges dans cette assemblée. Nous sommes confiants que la présence de la délégation de la République populaire de Chine apportera

une contribution de marque aux travaux des Nations Unies. En vérité, nous sommes convaincus que la participation de la Chine à la vie des Nations Unies renforcera cette organisation et améliorera notablement sa capacité de faire progresser la réalisation des buts et des objectifs de la Charte des Nations Unies.

173. La décision de l'Assemblée générale a constitué aussi un pas important dans nos efforts pour faire des Nations Unies un organe vraiment universel et représentatif. Le 25 octobre, jour de cette décision historique, j'ai dit du haut de cette tribune qu'il était généralement reconnu que, sans la pleine participation de la République populaire de Chine aux activités des Nations Unies, nous ne pouvions pas escompter faire de progrès significatif vers la solution des nombreux problèmes dont cette organisation est saisie et qui se rapportent à son but fondamental, c'est-à-dire le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons constaté avec plaisir, à la lumière des résultats du vote, que ce sentiment était partagé par l'Assemblée dans son ensemble.

174. La délégation autrichienne espère entretenir avec la délégation de la République populaire de Chine une collaboration fructueuse, reflet des relations cordiales qui existent entre nos deux pays.

La séance est levée à 13 h 10.